



BUGEYSUD
Cercle de qualités

Compte-rendu du conseil communautaire

Séance du jeudi 24 novembre 2016 – 20h.00

CULOZ
(salle polyvalente « le Phaéton »)

Membres en exercice : 55

Date de convocation : 15 novembre 2016

Membres présents : 46

Secrétaire de séance : M. Franck ANDRE MASSE

Votants : 50

M. ABRY Marcel	M. FOGNINI Jean-Marc	M. PUTHOD Bernard M. BARBIER Guy - suppléant
M. ANDRE-MASSE Franck	M. GAMBERINI Paul	M. QUINARD Julien
M. BAL Serge M. GUILLAND Pierre-Yves - suppléant	M. GENS Marcel	M. RAMON Michel
Mme BELLEMAIN Michelle	M. GERIN Georges	M. REUTER Bernard
M. BERARDI Christophe Excusé	M. GIREL Jean	M. RODRIGUEZ Philippe Excusé – pouvoir à Mme BIONDA
M. BERTHET Jean-Michel	M. GUERIN Cyrille Excusé	Mme ROLLINSON Caroline Excusée – pouvoir à M. RAMON
M. BERTHET Pierre	Mme GUILLON Pascale Excusée – pouvoir à M. VINCENT	M. ROPELE Jean-Pierre
Mme BIONDA Annie	M. HEDON Jean-Yves	M. ROUX Pierre
M. BLANC Jean-Paul	M. JACQUIER Laurent	M. SAUREL Alain
M. BONNARD Didier	M. JANET Guy	Mme SILLAUME Dominique Excusée
M. BOUVIER Georges	M. LAHUERTA Dimitri	Mme THEVENOT Nadine
M. BUET Marc M. REVERT Pascal - suppléant	Mme LONGE Anne-Laure	Mme TREILLÉ Odile
Mme CAMINET Régine	M. MARIÉ Patrick Excusé	M. TURELLO René Excusé
M. CASTIN Régis	Mme MARTINAT Francine	M. VINCENT Xavier
Mme CHARMONT-MUNET Mireille	M. MARTIN-BARBAZ Denis	M. VUILLEROD René
Mme COMET Claude M. BIJOT Jean-François - suppléant	M. PERTICOZ Bernard M. ARANDA Sergios - suppléant	Mme VUILLOUD Véronique Excusée – pouvoir à M. BOUVIER
M. CONAND Jean-Paul M. JACOB Yves - suppléant	M. PETIT Thierry	M. WAELPUT Daniel
M. CUEILLE Gérald	M. PHILIPPE Alain	
Mme DESCHAMPS Marie-Hélène	M. PLANTIN Guy	

M. le Président ouvre la séance et informe l'assemblée que la présente séance sera enregistrée pour faciliter la rédaction du compte rendu

M. Gérard CUEILLE demande une correction au compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 04 octobre 2016. M. CUEILLE souhaite qu'il soit précisé au point 10 son vote contre la modification du dispositif en faveur de l'hébergement touristique. La rédaction du point 10 du compte rendu du conseil communautaire du 04 octobre 2016 est ainsi modifiée:

Le conseil communautaire approuve la modification du dispositif en faveur de l'hébergement touristique par 53 voix pour et 1 voix contre (M. Gérald CUEILLE)

Aucune autre observation n'étant émise, le compte-rendu de la séance du 04 octobre 2016 est donc approuvé.

Sur proposition de M. le Président, l'assemblée accepte le retrait de la délibération suivante à l'ordre du jour :

- Convention avec la mairie de Belley pour la prise en charge des frais du poste de chargé de mission politique de la ville

M. CUEILLE interpelle l'assemblée sur l'absence de note de synthèse jointe à la convocation. Il rappelle sa précédente intervention sur la transmission trop tardive des documents et ajoute qu'il n'a pas pu préparer cette séance de travail.

M. le Président répond que chacun a pu faire le constat que l'actualité communautaire oblige les équipes à travailler dans l'urgence et que, pour cette présente séance, les données nécessaires à la finalisation de certains dossiers n'ont été connues que la veille de la réunion du Conseil Communautaire.

M GAMBERINI rejoint par M. PLANTIN relèvent que le conseil communautaire est réuni pour travailler et non pour polémiquer. Ils expriment leur souhait de passer à l'ordre du jour.

En préambule de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, M. le Président informe l'assemblée du départ au 1er décembre prochain de M. Jérôme SIXDENIER, actuel DGS, pour la ville de Culoz comme Directeur Général Adjoint en charge du développement. M. VUILLEROD souhaite devant son Conseil remercier M. SIXDENIER pour le travail accompli avec professionnalisme et passion et pour une collaboration de plusieurs années basée sur le respect et la confiance. L'assemblée manifeste son approbation par des applaudissements soutenus.

ADMINISTRATION GENERALE

1.- Décisions du Président le 5 octobre 2016 et le 24 novembre 2016

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties, M. le Président informe le conseil communautaire des éléments suivants :

- conclusion des marchés publics et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

N° de marché	Objet	Attributaire	Montant en euros HT
2016-15	Travaux d'extension de la voie de desserte de la zone d'activités en Gallay à Groslée-Saint-Benoît	Groupement PL FAVIER (mandataire) / GONIN TP ET CARRIERES 38510 Morestel	70 242,50 €
2016-16	Mission d'étude, de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un centre aquatique	Groupement ESPELIA (mandataire) / A3 SEREBA / BATECO 34000 Montpellier	124 625,00 €
2016-17	Reconduction du marché de service de TAD pour 1 an du 2/3/2017 au 1er/3/2018	BUSTOURS 01300 Chazey-Bons	Prix forfaitaire annuel de 84 581,53 €. Prix unitaire par voyageur/kilomètre : 2.07 € puis 2.00 € (au-delà de 85 000 kms)
2016-18	Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour des prestations de nettoyage des bâtiments communautaires	K1000 – 01 Péronnas ONET – 01 Viriat BP INNOVIS – 01 Magnieu LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE	Présélection sur la base de prix plafonds donnant lieu à une consultation des 4 titulaires de l'accord-

	Avenant n°1 au marché pour l'accompagnement des professionnels de santé des secteurs de Lhuis et Brégnier-Cordon : animation de 3 réunions supplémentaires + temps de réécriture du projet de santé afin d'aboutir à sa labellisation et à l'autonomie de l'équipe	DIOTIMA 07340 ST JACQUES D'ATTICIEUX	Plus-value de 2 640 € Soit nouveau montant de marché : 25 252,50 €
	Achat de logiciel de comptabilité pour office de tourisme + formation	ODYSSEE informatique 19360 Malemort sur Corrèze	2 297,75 €
	Achat de logiciel + accompagnement pour gestion taxe de séjour	NOUVEAUX TERRITOIRES 13005 Marseille	3 040,00 €
	Réalisation de supports de communication pour Actipôle Bugey Sud	Création Design Publicitaire 69160 Tassin la Demi Lune	2 500,00 €
	Travaux de mise en accessibilité du boulodrome – Lot n°1 menuiseries	CARRE MENUISERIE 38480 Romagnieu	2 470,00 €
	Travaux de mise en accessibilité du boulodrome – Lot n°2 démontage - peinture	GREGORY MARREL 01300 Belley	6 548,00 €
	Travaux de mise en accessibilité du boulodrome – Lot n°3 électricité - sécurité	Guillaume BURDINAT 01300 Belley	1 193,00 €
	Travaux de mise en accessibilité du boulodrome – Lot n°4 plomberie - sanitaire	LAGRANGE 01300 Belley	1 290,46 €
	Travaux de mise en accessibilité du boulodrome – Lot n°5 métallerie	SERRURERIE MOLLEX 01300 Belley	892,00 €
	Travaux de mise en accessibilité du boulodrome – Lot n°6 agencement	MBR 01300 Belley	388,00 €
	Réalisation et pose d'un panneau double face Actipôle Bugey Sud	6ème SENS 01300 Belley	5 454,00 €
	Mission d'archivage : tri, récolement et éliminations réglementaires	CDG01 Service archives 01960 Péronnas	10 500 € (montant TTC)
	Signalisation verticale	ISOSIGN 71210 St Eusèbe	8 396,93 €
	Signalisation horizontale	PROXIMARK 74370 Argonay	2 724,81 €

	Travaux d'élagage à Peyrieu	YM Entreprise 01110 Hauteville- Lompnes	1 860,00 €
	Achat de radar pédagogique	Elancité	1 900,50 €
	Signalisation verticale	SIGNAUX GIROD 69150 Décines Charpieu	2 664,55 €

- de la passation et révision des baux suivants :

Objet	Bailleur	Montant mensuel du loyer
Avenant au contrat de bail concernant les locaux situés 55 grande rue à Belley (Bail prenant fin au 31/03/2021)	SCI 2C 73100 Tresserve	3 717,60 €

- de la signature des conventions (et de leurs avenants) suivants :

Objet	Partenaire	Montant en euros HT (le cas échéant)
Convention de mise à disposition temporaire de logements de fonction à titre gracieux par le Lycée du Bugey au profit de la CCBS afin de loger 4 artistes dans le cadre du projet de résidence d'auteurs	Région Auvergne- Rhône-Alpes Lycée du Bugey	
Convention d'occupation temporaire du domaine public et portant droit de pêche	Association de Pêche à la mouche du Lac de Virieu le Grand	10 000,00 €

- De la réalisation des emprunts et des opérations financières utiles à la gestion des emprunts suivants :

Objet	Partenaire	Conditions financières
Scission de l'emprunt n°102780720920313601 pour le financement des travaux de construction et de réhabilitation de l'école maternelle de Ceyzérieu et de réhabilitation de l'école primaire de Culoz.	Crédit Mutuel Sud Est	Scission de l'emprunt selon une quote-part du capital et des intérêts : 70% Culoz / 30 % Ceyzérieu

2.- Modification de la composition du conseil communautaire à compter du 1^{er} janvier 2017

Monsieur Le Président explique que suite à l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud aux 12 communes membres de la Communauté de communes du Valromey, il y a lieu de délibérer sur une nouvelle représentation des communes au sein du conseil communautaire. M. BLANC souhaite des précisions sur le mode de calcul du nombre de représentants par commune. Mme CHARMONT MUNET précise que cette répartition n'est pas calculée par les services de la CCBS mais communiquée par les services de l'Etat.

Au regard de la complexité des règles de calcul de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité qu'aucun accord local ne peut être trouvé et qu'à compter du 1er janvier 2017, l'organe délibérant de la Communauté de communes sera composé, selon la répartition dite de droit commun soit 75 membres au sein duquel chaque commune dispose d'1 représentant sauf Belley (17), Culoz (5), Artemare (2), Brens (2), Groslée-Saint-Benoît (2) et Virieu-le-Grand (2).

3.- Modification de la composition de la CLECT

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud aux 12 communes membres de la Communauté de communes du Valromey, le conseil communautaire décide, pour tenir compte de l'arrivée de ces nouvelles entités, de modifier la composition de la CLECT. de la manière suivante : chaque commune a autant de représentants à la CLECT qu'elle a de représentants au sein du conseil communautaire. Etant précisé que chaque commune complètera les élus manquants dont les 12 communes du Valromey (1 par commune) ainsi que Belley (3), Artemare (1), Brens (1), Culoz (1), Groslée-Saint-Benoît (1) et Virieu-le-Grand (1) avant le 1er janvier 2017, date à laquelle la CLECT prendra effet dans sa nouvelle configuration.

4.- Modalité de dissolution du Syndicat Mixte de PETR du Pays du Bugey (SMPB)

Le Président expose qu'une décision de dissolution de principe au 31/12/2016 a été prise par le conseil syndical du Syndicat mixte le 27/10/2016 au vu des conséquences de la délibération du 04/04/2016 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui programme la fin des CDDRA. Concernant le devenir du personnel, le Président rappelle au conseil, le courrier adressé au Président du SMPB le 19/10/2016 par lequel a été faite une proposition de reprise de postes. Il ajoute que cette proposition a été renouvelée et complétée des noms des agents concernés le 23/11/2016. Considérant cette proposition, le conseil communautaire demande, à l'unanimité (49 votants - départ de M. CUEILLE avant le vote) la dissolution du Syndicat mixte de Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Bugey au 31 décembre 2016. Il est précisé qu'une délibération actant le sort du personnel devra être approuvée dans un second temps, conformément à la proposition de Bugey Sud en date du 23/11/2016.

5.- Adhésion à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain

Le conseil communautaire décide à l'unanimité à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain. Sont désignés pour représenter la CCBS :

A l'Assemblée Générale,

→ Délégués titulaires :

Mme : CHARMONT-MUNET Mireille

Mme : TREILLÉ Odile

M. : VINCENT Xavier

→ Délégués suppléants

M. : LAHUERTA Dimitri

M. : PLANTIN Guy

M. : SAUREL Alain

Au Conseil d'Administration,

→ Administrateurs titulaires :

Mme : CHARMONT-MUNET Mireille

Mme : TREILLÉ Odile

→ Administrateurs suppléants :

M. : LAHUERTA Dimitri

M. : SAUREL Alain

INTERCOMMUNALITE

6.-Extension de la CC aux 12 communes du Valromey (avancée des travaux et décisions relatives à cette extension)

Le Président rappelle l'arrêté préfectoral portant intégration des 12 communes composant la communauté de communes du Valromey à la CCBS au 1^{er} janvier 2017. Pour ce faire, il explique qu'un comité de pilotage composé des maires des 12 communes, des maires délégués de la commune de Haut-Valromey et du bureau de la CCBS s'est constitué à l'issue d'une 1^{ère} rencontre le 30 septembre. Par ailleurs, un comité de suivi sous la présidence de Mme la sous-Préfète, en présence de M. Jacques BERTHOU, médiateur s'est également mis en place et réuni à 3 reprises. Ce COPIL s'est réuni les 12 octobre, 26 octobre, 09 novembre et 23 novembre. Les compétences reprises par la CCBS, la création d'un SIVOM à l'échelle du Valromey, les transferts de charges, les modalités des attributions de compensation ont fait l'objet d'un travail objectif dans un climat de confiance. Cependant la nouvelle de saisine du Tribunal Administratif par la commune de Vieu et par 2 associations a remis en cause ce travail d'intégration. Au cours du COPIL du 23/11/2016, M. André BOLON, Maire de Vieu s'est engagé à demander à son Conseil de revoir sa position.

La parole est donnée à M. BOLON qui confirme que la commune de VIEU ne donnera pas suite à sa décision de recours au TA. M. VUILLEROD remercie M. BOLLON, se dit satisfait de pouvoir poursuivre les échanges et le travail d'intégration dans la sérénité et se dit rester dans l'attente de la décision de la poursuite ou non des 2 associations.

7.-Pôle d'Echange Multimodal de Culoz : convention d'occupation temporaire avec SNCF

M. le Président rappelle au conseil communautaire le projet d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à Culoz. M. VUILLEROD expose ensuite qu'une convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau est nécessaire pour intervenir sur l'emprise foncière souhaitée (5 076 m²) dont les conditions prévoient notamment la nature des travaux (aménagement et maintien d'un parking pour les

usagers de la gare), la durée d'utilisation (20 ans, du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2036) assorties d'une redevance annuelle de 3 744 € HT par an à laquelle s'ajoutent des charges annuelles de 374€ HT à rembourser.

M. BLANC dit ne pas comprendre pourquoi la CCBS qui paie les travaux doit s'acquitter d'une redevance annuelle.

M. ANDRE MASSE explique qu'une année de négociation a été nécessaire, que le temps presse pour ce projet structurant et qu'il ne faut pas voter contre. M. LAHUERTA le rejoint en affirmant qu'il faut aller vite et demande des précisions sur le portage technique et politique de ce projet. Le Président charge M. ABRY d'être à ses côtés le vice-Président référent et signale que J. SIXDENIER continuera à porter le dossier technique jusqu'à l'arrivée de M. CHRISTOPHE, en février prochain sur le poste de DST.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité les termes de la convention d'occupation temporaire et autorise le Président à signer ladite convention.

TOURISME /CULTURE/PATRIMOINE

8.-Maison du Marais

M. Saurel rappelle que la Maison du Marais est gérée par l'Entente Interdépartementale de Démoustication depuis 2008 par le biais d'une convention de gestion qui prend fin au 31 décembre 2016 et qu'il convient de prendre un avenant.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de l'avenant à la convention de gestion dont les modifications portent sur sa durée fixée à 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 et sur les modalités de partenariat entre l'Office de tourisme et l'E.I.D. Le Président est autorisé à signer ledit avenant.

9.-Projet de territoire d'éducation artistique et culturelle 2016/2017

Après avoir rappelé la délibération du conseil communautaire n°2016-122 autorisant le Président à signer la convention de partenariat entre l'association « Histoires Vraies de Méditerranée », M Saurel précise que le Département a décidé d'allouer à la Communauté de communes une subvention d'un montant de 10 000€ permettant ainsi la prise en charge des interventions de l'écrivain François Beaune auprès de collèges du Bugey et du Valromey et de l'école primaire d'Artemare. Dans ce cadre, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité la signature de l'avenant n°1 modifiant les termes de la convention.

10 -Réalisation d'une étude de signalisation et d'implantation de la signalisation d'information locale sur le territoire de la CCBS.

La Communauté de communes Bugey Sud et ses communes membres ont souhaité entreprendre une démarche commune relative à la signalétique d'information locale sur l'ensemble du territoire. Un comité de pilotage a été mis, à cet effet, en place et validé le cahier des charges pour la réalisation d'une étude de signalisation et d'implantation de la signalisation d'information locale sur le territoire de la Communauté de communes Bugey Sud, M. SAUREL donne lecture du cahier des charges de l'étude à réaliser et précise que les communes du Valromey ont été intégrées et sont représentées au COPIL.

M. Georges GERIN, Maire de Virieu le Grand, demande d'intégrer le COPIL afin de représenter sa commune.

Après avoir approuvé la réalisation d'une étude de signalisation et d'implantation de la signalisation d'information locale, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, de lancer la consultation.

ENVIRONNEMENT

11 -Convention avec l'Agence d'Ingénierie pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la prise de compétence eau et assainissement

M. VINCENT rappelle à l'assemblée qu'à l'horizon 2020, la Communauté de communes Bugey Sud se dotera de la compétence eau et assainissement et qu'il paraît cohérent et adéquat d'être assisté par l'Agence Départementale d'Ingénierie pour préparer au mieux ce transfert de compétence. Il précise que la durée d'intervention de l'Agence est estimée à 100 jours pour un montant d'environ 45 000 € HT, intervention pouvant être subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

M. GERIN informe l'assemblée que la commune de VIRIEU LE GRAND a manifesté son souhait par délibération que les communes aient le choix du transfert ou non de la compétence eau et assainissement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte les termes de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour le transfert de la compétence eau et assainissement et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

12 –Demande de subvention à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départementale de l'Ain pour le programme de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif

M. Vincent expose que le diagnostic des installations existantes débuté en 2011 arrive aujourd'hui à son terme. Il a permis de mettre en évidence un certain nombre d'installations à risque qui doivent être réhabilitées. Il propose de saisir l'opportunité du 10^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Ain pour demander un soutien financier aux usagers concernés, volontaires et éligibles. Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'engager une première opération groupée de réhabilitation des installations d'assainissement autonomes. Le Président est autorisé à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de l'Ain pour les opérations de réhabilitation.

M. Vincent informe l'assemblée de l'organisation d'une réunion publique pour présenter le Programme de réhabilitation groupée des installations d'assainissement individuel le 07 décembre 2016 à 19h00 à CHAZEY-BONS. Suite à la question de M. PLANTIN, il est précisé que les administrés concernés seront personnellement invités par courrier.

FINANCES

13 –approbation du rapport de la CLECT et révision des attributions de compensation

Mme Charmont-Munet rappelle les différentes modifications statutaires ayant conduit à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges ce 24 novembre 2016 à CULOZ. Elle informe l'assemblée que le rapport n°2016-3 a été adopté par la CLECT à l'unanimité.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité le rapport CLECT N°2016-3 et les attributions de compensation 2017 ainsi résumées :

POUR L'ANNEE 2017

	AC actuelles 2016	travaux de mises aux normes Gymnases	Part attribution de compensation Groslée	Travaux pour Préau Culoz	Restitution compétence sociales	transfert centre nautique de Belley	Nouvelles AC pour 2017
Communes							
Grolée St Benoit	73 604.28		13 796.00				87 400.28
Culoz	1 197 960.83	60 200.00		50 000.00	378 278.00		1 686 438.83
Belley	2 668 290.06	120 400.00				-443 223.00	2 345 467.06
Artemare	-22 094.00	60 200.00					38 106.00
Béon	22 396.13				79 481.00		101 877.13
Ceyzerieu	-136 277.68				166 862.00		30 584.32
Lavours	90 272.43				11 010.00		101 282.43

POUR L'ANNEE 2018 A 2021 INCLUE

	AC actuelles 2016	travaux de mises aux normes Gymnases	Part attribution de compensation Groslée	Travaux pour Préau Culoz	Restitution compétence sociales	transfert centre nautique de Belley	AC de 2018 à 2021
Communes							
Grolée St Benoit	73 604.28		13 796.00				87 400.28
Culoz	1 197 960.83	60 200.00		-	378 278.00		1 636 438.83
Belley	2 668 290.06	120 400.00				-443 223.00	2 345 467.06
Artemare	-22 094.00	60 200.00					38 106.00
Béon	22 396.13				79 481.00		101 877.13
Ceyzerieu	-136 277.68				166 862.00		30 584.32
Lavours	90 272.43				11 010.00		101 282.43

POUR L'ANNEE 2022 ET SUIVANTES

AC actuelles 2016	travaux de mises aux normes Gymnases	Part attribution de compensation Groslée	Travaux pour Préau Culoz	Restitution compétence sociales	transfert centre nautique de Belley	AC pour 2022
Communes						
Grolée St Benoit	73 604.28	13 796.00				87 400.28
Culoz	1 197 960.83	-	-	378 278.00		1 576 238.83
Belley	2 668 290.06	-			-443 223.00	2 225 067.06
Artemare	-22 094.00	-				-22 094.00
Béon	22 396.13			79 481.00		101 877.13
Ceyzerieu	-136 277.68			166 862.00		30 584.32
Lavours	90 272.43			11 010.00		101 282.43

14 –Dissolution de l'association Furans-Albarine

Mme Charmont-Munet, expose que l'association « Furans-Albarine » dont l'objet était de défendre les intérêts des communes riveraines de l'ex RN 504, a été dissoute le 7 avril 2016. Elle a décidé de répartir ses fonds en 12 parts correspondant aux 12 communes d'origine entre :

- la Commune d'Ambérieu-en-Bugey pour 1 101.14 €,
- la CC de l'Albarine pour 4 381.14 €,
- la CC Bugey Sud pour 7 666.89 €.

Mme Charmont-Munet précise que ces versements sont conditionnés à la réalisation d'actions de signalétique touristique par les communautés de communes bénéficiaires de ce fonds.

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, le don de 7 666.89 € et décide de réserver cette somme au budget primitif 2017 pour financer de la signalisation touristique.

15 –Remboursement par les communes (ex-CCTE) des heures effectuées par l'agent technique.

Mme Charmont Munet rappelle au conseil communautaire que dans le cadre de la continuité de la fusion, le service « environnement-entretien » intervient ponctuellement dans les communes de Groslée-Saint-Benoit, Arboys-en-Bugey (ex territoire de Saint-Bois), Brégnier-Cordon et Colomieu. Mme la Vice-Présidente donne lecture des montants à rembourser.

- | | | | |
|-----------------------------------|---------|------|--------------------------------|
| - Groslée-Saint-Benoit | 108h.20 | soit | 108.33 x 40 EUR = 4.333.20 EUR |
| - Arboys-en-Bugey (ex Saint-Bois) | 74h.30 | soit | 74.50 x 40 EUR = 2 980.00 EUR |
| - Brégnier-Cordon | 131h.20 | soit | 131.33 x 40 EUR = 5 253.20 EUR |
| - Colomieu | 44h.40 | soit | 44.66 x 40 EUR = 1.786.40 EUR |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide les montants et demande aux communes concernées de délibérer et d'accepter les titres qui seront émis par la Communauté de communes Bugey Sud.

16 –Création de budget annexe « Gestion des déchets » au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, la création au 1^{er} janvier 2017 du budget annexe non assujéti relatif à l'élimination et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés qui sera dénommé «budget annexe gestion des déchets».

17 –Création de budget annexe « atelier relais La Buisseière » au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, la création au 1^{er} janvier 2017 du budget annexe non assujéti à la TVA relatif aux opérations économiques réalisées par la Communauté de communes du Valromey qui sera dénommé «budget annexe « Atelier-relais La buissière».

18 –Dissolution du budget annexe photovoltaïque .

Compte tenu du retour au 1^{er} janvier 2017 de la compétence scolaire et des bâtiments aux communes (ex-CC du Colombier), il sera également fait retour à la commune de Béon de l'équipement photovoltaïque en toiture de l'école. C'est pourquoi, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de dissoudre le budget 89600 « Photovoltaïque » et de transférer le solde des comptes à la commune de Béon, étant précisé que la commune se substituera de plein droit à la CC Bugey Sud et assurera la charge du remboursement de l'emprunt n°3485082//8734671 contracté auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

19 –Centre nautique de Belley : mise en place des tarifs au 1^{er} janvier 2017.

Mme Charmont-Munet, informe l'assemblée que dans le cadre de la prise de la compétence construction, réhabilitation, entretien et fonctionnement du centre nautique de Belley à compter du 1^{er} janvier 2017, il convient de voter les tarifs du centre nautique à appliquer au 1^{er} janvier 2017, Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs appliqués par la Ville de Belley en 2016, délibération du 14 décembre 2015, fixés comme suit :

TARIFS

SECTEUR	rappel Année 2016	Année 2017
EQUIPEMENT SPORTIF :		
<u>CENTRE NAUTIQUE</u>		
Entrées Adultes	2.70	2.70
Entrées Enfants et Etudiants	1.70	1.70
Cartes 10 entrées Adultes	19.50	19.50
Cartes 10 entrées Enfants	12.00	12.00
Carte Familiale (famille de 3 enfants) :		
- Adultes 50 entrées) Plus qu'une seule carte pour la famille	36.00	36.00
- Enfants 50 entrées)		
Carte Individuelle :		
Adultes 50 entrées) Plus qu'une seule carte à compter de 2009	66.00	66.00
Enfants 50 entrées)		
Leçon de natation 1/2 heure	9.50	9.50
Leçons de Natation 10 leçons 1/2 heure	58.00	58.00

SECTEUR	rappel Année 2016	Année 2017
Intervention Maitre Nageur en milieu scolaire - la séance	36.00	36.00
Entrées Scolaires	1.15	1.15
Recréation de badge (suite perte)	5.20	5.20
Caution Clé casier	2.00	2.00
Badge entrée	2.50	2.50

20 –Aire d'accueil des gens du voyage : mis en place des tarifs au 1^{er} janvier 2017.

Mme Charmont-Munet, informe l'assemblée qu'il convient de voter les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Billignin, à appliquer au 1^{er} janvier 2017,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir les tarifs appliqués par la Ville de Belley en 2016 (délibération du 30 juin 2008), fixés comme suit :

- Prix de l'eau au m³ : 2,25 €
- Prix de l'électricité au kwh : 0,10 €
- Prix par véhicule et par jour : 1 €
- Dépôt de garantie : 80 €

RESSOURCES HUMAINES

21 –Transfert des agents des écoles aux communes de Béon, Culoz et Ceyzérieu.

Conformément à ses statuts, la Communauté de communes Bugey Sud doit restituer aux communes de Culoz, Ceyzerieu, Béon et Lavours, au 1^{er} janvier 2017 la compétence suivante:

→ Construction, réhabilitation, entretien et fonctionnement des bâtiments affectés à l'enseignement préélémentaire et élémentaire des communes de Béon, Ceyzérieu, Culoz et Lavours.

→ Prise en charge du fonctionnement du « service des écoles » des communes de Béon, Ceyzérieu, Culoz et Lavours

De ce fait, les agents titulaires et non titulaires de la Communauté de communes Bugey sud affectés à la compétence scolaire sont transférés aux communes de Culoz, Ceyzerieu et Béon.

Mme Charmont-Munet, informe l'assemblée que le comité technique paritaire du Centre de Gestion de l'Ain a émis un avis favorable en date du 18 novembre 2016

Considérant les conditions de transfert conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire, décide à l'unanimité, le transfert des agents comme présenté et demande aux communes concernées de délibérer dans les meilleurs délais.

22 –Intégration des agents du centre nautique de Belley.

Conformément à ses statuts, la Communauté de communes Bugey Sud va prendre, au 1^{er} janvier 2017 en compétence la construction, réhabilitation, entretien et fonctionnement du centre nautique de Belley. De ce fait, les agents titulaires et non titulaires de la commune de Belley affectés exclusivement au centre nautique de Belley sont transférés à la CCBS.

Considérant l'avis favorable du comité technique paritaire de la ville de Belley en date du 7 novembre 2016 ainsi que l'avis favorable du comité technique paritaire du Centre de Gestion de en date du 18 novembre 2016, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, le transfert des agents comme présenté et demande à la ville de Belley de délibérer dans les meilleurs délais.

23 –Intégration des agents de la communauté de communes du Valromey.

Mme Charmont-Munet rappelle l'arrêté préfectoral en date du 16 septembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud aux communes membres de la Communauté de communes du Valromey. Mme Charmont-Munet précise que les personnels de la Communauté de communes du Valromey qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré à la Communauté de communes du Valromey, relèvent de la Communauté de communes Bugey Sud.

Considérant les conditions de transfert conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales ainsi que l'avis favorable du CTP du centre de gestion en date du 18/11/2016, le conseil communautaire, décide à l'unanimité, le transfert des agents comme présenté et demande à la Communauté de communes du Valromey de délibérer dans les meilleurs délais.

24 –Convention de mise à disposition des services « voirie » des communes de la CCV à la CCBS.

Mme CHARMONT-MUNET rappelle que le transfert de compétences d'une commune à une intercommunalité entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre. Concernant la compétence « voirie » Mme La vice-Présidente donne lecture du projet de convention à intervenir avec les communes de la CCV qui disposent d'un service voirie. Ce projet de convention fixant les modalités de mise à disposition a reçu un avis favorable le 18 novembre 2016 par le comité technique paritaire du Centre de Gestion de l'Ain.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de mise à disposition des services « voirie » des communes de la CCV qui disposent d'un service voirie à la Communauté de communes Bugey Sud, à compter du 1er janvier 2017.

25 –Convention de mise à disposition des services techniques, entretien et sports de la ville de Belley à la CCBS.

Après avoir écouté Mme CHARMONT-MUNET présenter les projets de conventions à intervenir avec la Ville de Belley; le conseil communautaire approuve les termes des conventions de mise à disposition des services techniques, entretien et sports de la Ville de Belley à la Communauté de communes Bugey Sud concernant le centre nautique de Belley, à compter du 1er janvier 2017.

Avant de présenter le point suivant à l'ordre du jour, Mme CHARMONT-MUNET, propose une projection résumant l'ensemble des mouvements de personnels au 1^{er} janvier 2017 (document annexé au présent compte-rendu).

26 –Mise à jour du régime indemnitaire (RIFSEEP) lié à l'intégration des agents

Mme CHARMONT-MUNET rappelle à l'assemblée sa délibération du 07 juillet 2016 décidant l'instauration du régime indemnitaire (RIFSEEP) tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Elle précise qu'il y a lieu d'étendre ces dispositions aux filières dont dépendent les agents à intégrer au 1^{er} janvier 2017. Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du RIFSEEP telle que présentée.

27 –Modification du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2017

Mme CHARMONT-MUNET explique qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois suite aux mouvements de personnel présenté. Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

28 –Mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au CDG 01

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité..

28 –Création du compte épargne temps

Mme CHARMONT-MUNET expose que certains agents qui seront intégrés au 1^{er} janvier 2017 bénéficieront du Compte Epargne Temps, il y a donc lieu d'instaurer le bénéfice de ce dispositif à l'ensemble des personnels de la CCBS qui le demanderont dès lors qu'ils remplissent les conditions conformément au décret n° 2010-531 du 20 mai 2010. Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte d'instituer un compte épargne-temps à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

**Le Président,
M. René VUILLEROD**




**Le Secrétaire de séance,
M. Franck ANDRE-MASSE**

